

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

21 JUILLET 2026 à 20H30
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un juillet à vingt heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry DAGUZAN

Présents : T. DAGUZAN - L. BONNASSIEUX- E. SCHMITT- M-N MALBERT - B. GUEZENNEC -
- V. SIGUIER - M-C STEINER - D. COUTZAC - S. GHORIFA -C. ROUCARIES

Excusée :

M.M. DEBAR a donné pouvoir à Mme S. GHORIFA

Date de convocation : 17 juillet 2026

Désignation secrétaire de séance : Dorothée COUTZAC

Le PV du conseil d'administration du 3 juin 2026 a été adopté à l'unanimité.

Délibération 2026-5 - Désignation d'un vice-président au sein du CCAS

Vu le Code de l'Action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6 disposant que, dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président qui préside le CCAS en l'absence du Maire, nonobstant les dispositions de l'article L2122-17 du CGCT ;

Vu la délibération n°2026- 23 du Conseil municipal en date du 30 mars 26 actant son installation ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature à la fonction de Vice-président ;

Considérant que le vote se déroule à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil d'administration,

Considérant que le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Considérant qu'une seule candidature a été déposée lors du Conseil d'administration, celle de Madame Laurence BONNASSIEUX

Le Conseil d'Administration,

- 1) PROCEDE à l'élection, à mains levées, du Vice-Président du Conseil d'administration du CCAS
- 2) ELIT à l'unanimité Madame Laurence BONNASSIEUX vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS de Lautrec

Délibération 2026-6 - Demande aide sociale

M. Le Président laisse la parole à Mme BONNASSIEUX

Mme BONNASSIEUX présente au CCAS une demande d'aide émanant des services sociaux du Conseil Départemental.

Cette demande concerne M. PETTON Gilles domicilié 8 Rue de la rode 81440 Lautrec.

M.PETTON, âgé de 61 ans, vit seul dans un logement du parc privé et est gravement malade.

Il est bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé et est suivi par la Maison du Département de Graulhet depuis 2020 où il est accompagné sur le plan administratif et budgétaire.

M.PETTON rencontre actuellement des problèmes financiers importants. Il est resté plusieurs jours sans s'alimenter ce qui est préoccupant vu son état de santé.

Le Département sollicite le CCAS afin d'obtenir une aide alimentaire à hauteur de 200€ afin qu'il puisse aller faire ses courses à la superette du village.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une aide alimentaire et produits d'hygiène à hauteur de 200€
- Dit que le CCAS versera cette somme à la supérette du village PROXI.

✚ Questions diverses

- **Point canicule**

Mme BONNASSIEUX fait le point sur la liste des personnes inscrites sur le registre canicule et énumère l'ensemble des salles climatisées qui peuvent être mises à disposition des personnes.

- **Association « Les envolées »**

Mme M.C STEINER présente aux membres du CCAS l'association « Les envolées ».

« Les envolées clowns hospitaliers » est une association toulousaine reconnue d'utilité d'intérêt général qui intervient dans les hôpitaux et maison de retraite.

Mme STEINER indique que cette association va intervenir aux Quiétudes tous les 15 jours pendant 6 mois à raison de 3h par séance. Les clowns vont aller à la rencontre des personnes seules dans les chambres et ensuite à la rencontre d'un groupe.

Mme STEINER rajoute que 5/6 personnes adhérentes à l'ADMR pour les plus autonomes, sont invitées à y participer mais se pose la problématique du transport de ces personnes et de leurs accompagnateurs.

Mme STEINER demande quelles seraient les possibilités d'avoir un minibus.

Mme BONNASSIEUX fait part que la mairie ne disposant de moyen de transport il faudrait que l'ADMR se rapproche de la CCLPA pour le prêt d'un minibus mais reste la question du chauffeur et invite l'ADMR à se rapprocher des autres ADMR départementales qui ont déjà bénéficié de cette prestation pour connaître leur organisation.

L'idéal serait de voir avec la disponibilité des familles pour les accompagner.

Fin de la séance 21h15

**Le Président,
Thierry DAGUZAN**

**La secrétaire de séance
Dorothee COUTZAC**

